

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/05/2023

L'an deux mille vingt trois, le douze mai , à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bargemon s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mme Nadine Decarlis, Maire.

Etaient présents : C. Sarkissian, C. Zahaf, C. Bobenrieth, F. Collart, adjoints ; JC. Augier, D. Côte des Combes, Y. Bacquet, M. Lérès, G. Goeman, C. Vicquenault, P. Porre, P. Pélissou

Absente excusée : N. Bégliuti ayant donné procuration à C. Sarkissian

Absent : R. Roux

Mme le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 7/04/2023.

Approuvé à l'unanimité

Secrétaire de séance : C. Sarkissian

Mme le Maire ouvre la séance à dix huit heures.

Ordre du Jour

- Proposition acquisition propriété famille Pettinari au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier)

Mme le Maire rappelle les désordres du sol de la propriété de la famille Pettinari, située 121, route de Seillans concernant son exposition à un risque d'effondrement menaçant gravement les vies humaines (reconnu par arrêté de catastrophe naturelle le 10/02/2021). Un arrêté de péril imminent du 26/01/2021 a été pris par la Commune interdisant l'occupation de l'immeuble. Plusieurs semaines après, la famille Péttinari n'ayant toujours pas quitté les lieux (la Commune leur ayant proposé un logement), nous avons demandé conseil auprès des services de la Sous-Préfecture qui ont décidé de leur expulsion et nous oblige à déposer un dossier a titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier).

M. Yves Bacquet demande qui sera propriétaire ? Mme le Maire répond que c'est la Mairie contrairement à quelles années auparavant où c'était l'Etat qui en devenait propriétaire.

M. Patrick Pélissou demande si la Commune a le choix de reprendre cette propriété ? Les problèmes de sécurité seront à la charge de la Commune après l'acquisition ? Pas le choix (N. Decarlis)

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider et engager la procédure de Fonds Barnier. M. Patrick Pélissou demande de s'assurer que ce soit sous réserve du Fonds Barnier et prendre conseil auprès d'un avocat.

Voté à l'unanimité

- Proposition acquisition terrain famille Khayati

Il s'agit d'une parcelle située au dessus du V8, cadastrée section D n° 1271, qui comporte un bassin conséquent de 125 m³ (sécurité incendie) sur un terrain de 765 m². Ce terrain se trouve à proximité du futur EHPAD, route de Claviers.

Une proposition a été faite à la famille de 50 000 € qui accepte.

M. Patrick Pélissou demande si le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a validé ce principe ? Mme le Maire indique qu'une réunion a eu lieu et le projet a été accepté.

Voté à l'unanimité

- Proposition de suspension de permis de construire de piscine

Considérant la période de sécheresse et le nombre important de demandes de construction de piscines, Mme le Maire propose de suspendre les autorisations jusqu'à ce que la situation s'améliore. M. le Sous-Préfet nous assure de son soutien en nous appuyant sur la base des articles L111-11, L 111-2 du Code de l'Urbanisme et L2225-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Voté à l'unanimité

- Demandes de subventions

Des projets de travaux sont à l'étude, des demandes de subventions sont à demander :

Conseil Départemental du Var (80 % de la dépense)

1) Réfection du chemin du Marquis	16 169.00 € HT
2) Réfection impasse Girame	18 868.00 € HT
3) Réfection chemin Blancon	22 281.81 € HT
4) Réfection chemin de la vigne blanche	33 823.91 € HT
5) Réfection traverse du Lauron	4 450.00 € HT
6) Salle polyvalente (faux plafond + porte coupe-feu)	7 752.00 € HT
7) Remplacement luminaire en LED bâtiments	34 173.45 € HT

- | | |
|---|---------------|
| 8) Pose d'une passerelle chemin des Moulins | 9 975.00 € HT |
| 9) Réfection Musée des machines à écrire | 9 800.00 € HT |

Acquisition de 3 caméras de vidéo surveillance
(musée des machines, place Moréri et parking Béraud) 17 258.00 € HT (40 %
Conseil Départemental du Var et 40 % Préfecture au titre du Fonds de
prévention contre la délinquance)

Acquisition terrain famille Khayati	50 000.00 €
-------------------------------------	-------------

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, un nouveau point est proposé au Conseil
Municipal qui l'accepte :

Mise en place d'une charte d'engagement au permis de conduire au CCAS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS souhaite mettre en
place une charte d'engagement au permis de conduire proposée aux candidats
de 18 à 25 ans non imposable (ou dont les parents sont également non
imposables) contre une participation de 50 heures de travail au sein des
associations locales ou services municipaux.

Suite au décès de M. Philippe Garcia, le CCAS a proposé à son fils Paolo cette
aide.

N. Decarlis,
Maire,

C. Sarkissian,
Secrétaire,

